

DIRECTION
DES



Republique Française

SERVICES D'ARCHITECTURE

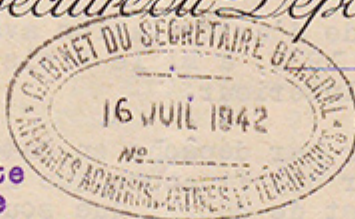
~~XXXXXXXXXXXX~~ d'Urbanisme.

LIBERTÉ · ÉGALITÉ · FRATERNITÉ ·

Sous-Direction des Bâtiments
et des Jardins

Bureau Administratif
d'Architecture
de la Ville

Préfecture du Département de la Seine



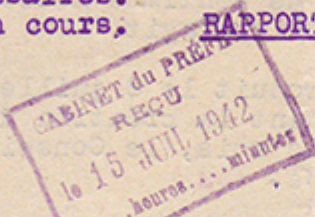
Réf : N° 1255 Cab.

Objet : Rotonde de la Villette
Indication du Service
chargé d'y exécuter les
travaux nécessaires.
Opérations en cours.

Paris, le 13 JUIL 1942

RAPPORT à MONSIEUR le PREFET:

116
Transmis au Cabinet
13 JUIL 1942
No 1157



Par note en date du 16 juin courant, M. le Secrétaire général des Affaires Administratives et Techniques m'a signalé que, son attention ayant été attirée sur la Rotonde de la Villette, Monsieur le Préfet désirerait savoir quel service est chargé de l'entretien de cet édifice, quel service l'occupe et quels projets de remise en état ont été proposés à son sujet:

J'ai l'honneur de faire connaître à Monsieur le Préfet que la Rotonde de la Villette est actuellement inoccupée:

D'autre part, aux termes de la nouvelle procédure adoptée en accord avec le Secrétariat d'Etat à l'Education Nationale et à la Jeunesse au sujet des opérations à exécuter dans les Edifices classés, appartenant à la Ville de Paris, c'est à cet organisme (Secrétariat Général des Beaux-Arts) qu'incombent dorénavant l'exécution de travaux de toute nature dans ces Monuments historiques: La Ville de Paris devant ultérieurement verser dans la Caisse du Trésor, une certaine somme à titre de fonds de concours.

Je rappelle que l'inscription au Budget supplémentaire de 1942 d'un crédit de 95.000 francs nécessaire pour faire face au supplément de dépense résultant pour la Ville de Paris de la prise en charge par elle de la moitié des frais d'entretien des édifices classés lui appartenant, a été proposée au Conseil Municipal:

En ce qui concerne les opérations proposées au sujet de cet édifice, je signale qu'en 1935 un projet de restauration se chiffrant à 1.050.000 francs avait été dressé par M. AZEMA:

Il était compris dans le programme d'ensemble, d'un montant de 8 millions des travaux de remise en état d'édifices classés à exécuter au titre du plan Marquet:

.....

Conformément à la procédure alors usitée en la matière, l'Etat a versé sa subvention égale à la moitié de la dépense à engager, soit 4.000.000 de francs dont 525.000 francs pour la Rotonde de la Villette.

En vue de se procurer la somme de 4 millions représentant sa participation, la Ville de Paris avait envisagé de contracter un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Une demande d'autorisation avait été adressée à cet effet, le 13 novembre 1935, à M. le Ministre des Finances et à M. le Ministre de l'Intérieur.

Ce dernier par dépêche en date du 18 juin 1936 a informé M. le Directeur des Finances que le Conseil d'Etat n'avait adopté le projet de décret que sous réserve qu'avant qu'il soit soumis à la signature du Chef de l'Etat, le Conseil Municipal ait voté le nombre de centimes nécessaires pour assurer le gage de l'emprunt dont il s'agit.

Dans ce but fut introduit le 8 juillet 1936 un mémoire au Conseil Municipal, demandant la création de ce gage. Or, par délibération du 10 du même mois, le Conseil Municipal refusa le vote des centimes demandés.

Cette assemblée avait approuvé dans sa séance du 26 décembre 1935 une transaction intervenue avec la Compagnie des Entrepôts et Magasins Généraux, locataire de l'édifice aux termes de laquelle celle-ci s'engageait à verser à la Ville de Paris une somme de 155.000 francs. Ce crédit fut par la suite entièrement utilisé pour des travaux d'échafaudage, de canalisations et d'étaisements.

Sur le crédit de 525.000 francs, susvisé, provenant de la participation de l'Etat fut prélevée une somme de 245.000 francs pour des travaux de démolition et de réfection de la couverture.

Le 26 février 1940, le service technique d'Architecture présenta un nouveau projet de M. AZEMA en demandant délégation d'un crédit de 1.171.849 francs nécessaire à la remise en état du gros oeuvre.

Au cours d'une conférence sur place, réunissant des représentants de la Ville et de l'Etat, le 8 mars 1940, il fut décidé d'attendre la fin des hostilités pour envisager la réalisation du programme complet de restauration de l'édifice, alors chiffré à 1.304.000 francs, et d'y effectuer seulement à ce moment les travaux complémentaires et de sécurité les plus urgents dans la limite d'une dépense de 355.000 francs qui devait être payée au moyen du reliquat disponible de la subvention de l'Etat égal à 280.000 francs et pour le surplus au moyen d'un crédit d'entretien du service des Promenades et d'un crédit complémentaire qu'aurait délégué en cas de besoin le Service des Monuments Historiques.

Les événements des mois suivants ont retardé l'élaboration du projet correspondant qui n'a pu être terminé qu'en mars 1941.

En raison des circonstances et ce projet ne correspondant encore qu'à une remise en état fragmentaire, sa réalisation n'a pas été poursuivie et il a seulement été procédé à l'étaisement.

.....

des murs latéraux recevant la poussée des voûtes des frontons.

J'ajoute que le projet susvisé dont le montant s'élève, après révision, à 464.000 francs, a été adressé par mes soins le 18 juin dernier à M. le Secrétaire d'Etat à l'Education Nationale et à la Jeunesse, en vue d'être utilisé par ces services à titre d'éléments pour l'étude des nouvelles étapes de remise en état à envisager dans l'édifice dont il s'agit:

Le Directeur des Services
d'Architecture et d'Urbanisme.

S. *M. Baudouin*